

aro

Association
région Oron
Jorat - Haute-Broye



Oron-la-Ville, le 5 février 2007
RD/dam

LAJE – Projet d'un réseau d'accueil de jour régional

1) Invités à la séance du 8 février 2007 à Mézières

- **Municipalités**

22 communes du district d'Oron
12 communes du district de Lavaux
Pully
Paudex
Belmont

- **Structures**

Structures d'accueil collectif de jour
dont 15 préscolaires
dont 9 parascolaires

Structures d'accueil familial de jour : 3

2) Réseau d'accueil de jour LAJE (art. 2) :

C'est une structure reconnue par la Fondation qui regroupe :

- **des collectivités publiques**
- **des partenaires privés**
- **des structures d'accueil collectif**
 - . **préscolaires**
 - . **scolaires**
- **des structures de coordination d'accueil familial de jour.**

3) Principes constituant un réseau d'accueil de jour (art. 27) :

- **Libre constitution par les partenaires**
- **Au moins une commune**
- **Le réseau fixe librement l'organisation, les statuts et les conditions d'admission de futurs membres**
- **Accès aux enfants des habitants des communes membres**
- **Accès aux enfants des employés des structures membres du réseau**
- **Politique tarifaire libre, fixée par le réseau
Selon le revenu des parents,
Prix maximum défini.**

4) Reconnaissance du réseau par la Fondation (art. 31) :

- **Offrir des places dans au moins 2 des 3 domaines (préscolaire, parascolaire et familial)**
- **Etablir un plan de l'offre d'accueil à réactualiser**
- **Fournir des données pour les statistiques**
- **Fournir la liste des personnes autorisées (Mamans de Jour)**
- **Fournir les comptes, y compris des structures**
- **Etablir une politique tarifaire**
- **Définir des critères de priorité en cas d'offres insuffisantes**
- **Distribuer les subventions de la Fondation aux structures**
- **Si entité délégataire du SPJ, le réseau assure la surveillance des structures d'accueil collectif de jour (rapport annuel).**

5) Mise en œuvre – Pistes et propositions

- Mise en place de 2 réseaux sur le territoire du futur district Lavaux-Oron
 1. Réseau de Pully, Paudex, Belmont et Lutry
 2. Réseau "périphérique" regroupant l'ensemble des autres communes du district Lavaux-Oron
- Accueil des communes voisines
- Rechercher une masse critique suffisante
 - population
 - nombre de structures
 - maîtriser le coût de la gestion administrative le plus bas possible
- Mise en place d'un groupe de travail au sein de l'ARO (art. 24 lettre d des statuts ARO), représentant le réseau d'accueil de jour comprennent : 4 communes, 3 structures de Lavaux-Oron et 2 membres CERO
1 membre du Comité de Direction ARO + le secrétaire général (voix consultatives)
- Le Comité de Direction ARO procédera aux engagements du personnel (contrat coordinatrice et secrétariat)
- Le Comité de Direction ARO fonctionne en tant que "autorité compétente" (art.6), il assure la facturation et les comptes par le secrétariat. Il est le répondant de la bonne application de l'art. 31.

6) Calendrier

- Présentation d'un projet-discussion-réflexion
- Adhésion des communes intéressées
- Les communes, les structures et les milieux économiques désignent leurs délégués
- Mise en place du groupe de travail,
- Mise en œuvre de la caisse centrale, contrat et organisation de la structure de coordination pour l'accueil familial de jour
- Elaboration du dossier en conformité avec l'art. 31 à l'attention :
 - des communes et structures pour validation
 - puis envoi à la Fondation pour reconnaissance

Etre " LAJE COMPATIBLE" au 1^{er} juillet 2007